



Procès-verbal

Date : Le 29 janvier 2025 – 13 h 30
Endroit : Maison du citoyen – Salle Gatineau
Rédigé par : Josée Martel, adjointe administrative II

Objet : Rencontre du comité de relations de travail – Regroupement des professionnels

Présents :

Marie-Claude Provencher
Henry Gagné
Christian Allard
Sylvain Fléchais

Jonathan Lord
Kariane Cyr
Vicky Labelle
Chantal Marcotte
Joao Moreira
Hermann Adou

Absentes : Rita Chahine et Audrey Aubin

Invité :

		Suivis à faire	Échéancier
1.	Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté à 13 h 17.		
2.	Retour sur le dernier CRT <u>Suivi situation au Service des communications</u> Le Regroupement n'a eu aucune nouvelle et demande à l'Employeur où en est rendu le dossier. L'Employeur explique qu'il y a eu un changement dans le style de gestion. Le Service voulait une réorganisation depuis quelques années et la situation		

	conflictuelle a accéléré le processus, mais la réorganisation ne vise pas la résolution. Le Regroupement mentionne que la situation ne s'est vraiment pas améliorée dans le Service et que les membres ont de grandes attentes face au rapport que la firme externe fera. Les membres veulent entre autres un milieu de travail sain, des directions claires, que la culture en silo cesse, qu'il y ait un partage d'expertise professionnelle, etc. Lorsque le rapport sera reçu, il faudra agir rapidement. L'Employeur mentionne avoir parlé avec Luce St-Jacques et les recommandations du rapport devraient être partagées bientôt. Il y aura des actions et des ajustements des 2 côtés certainement. De plus, les Syndicats seront impliqués dans la solution. Le Regroupement demande que les Parties soient rapidement concertées dès que le rapport sera reçu.		
3.	Présentation – Marie-Ève Prévèreault La présentation sur l'entente potentielle entre Tramgo et la Ville de Gatineau est remise à la semaine prochaine. Le Regroupement sera convoqué.		
4.	Dossier M.M. Le Regroupement demande un suivi concernant ce dossier. L'Employeur est conscient que le dossier date de plusieurs mois et mentionne que d'ici mars on aura des nouvelles. En revanche, l'Employé a été prolongé jusqu'au 31 mars 2027. Le dossier devrait passer au CM du 18 février ou 18 mars 2025 au plus tard. L'objectif est de régler en mars 2025. Une classification du poste sera présentée au Regroupement et si les Parties s'entendent, M.M. sera nommé sans affichage lorsque le poste sera créé. L'Employeur rassure le Regroupement que le dossier continue à être priorisé. L'Employeur informe que l'équipe de Martine Albert a plus de 300 réorganisations à faire présentement, ce qui occasionne beaucoup de travail et des délais. Le Regroupement mentionne que Christian Castonguay travaille sur la description du poste.		

5.	Changement de statut junior Le Regroupement mentionne que le principe de l'article de la convention collective qui vise à gérer l'intégration des avocats juniors au sein de la Ville afin de faciliter leur cheminement de carrière devrait certainement être élargi pour s'appliquer également aux ingénieurs par exemple. Le Regroupement voulait en faire mention à l'Employeur, car ce sera un sujet pour les prochaines négociations.		
6.	2 jours additionnels L'Employeur mentionne que malgré les discussions au CRT de mars 2024, une erreur dans le traitement des 14 heures de maladie supplémentaires est survenue encore cette année. Présentement, l'Employeur investigate afin de connaître le nombre exact d'employés qui ont fait l'objet de l'erreur. Certains employés ont reçu plus que 8 jours de maladies payés ou transférés en congé. Une correction aux banques en question sera effectuée et le paiement en trop sera récupéré. Le Regroupement mentionne que les membres ont 10 jours de maladies par années et que 8 sont transférables ou monnayables à la fin de l'année, donc les 2 autres jours sont perdus s'ils ne sont pas pris. L'Employeur fera parvenir au Regroupement pour approbation, le courriel qui sera envoyé aux employés concernés ainsi que la liste de ceux-ci.		
7.	Prochains CRT - 26 février 2025 à 13 h 30 – Salle Lafontaine/TEAMS - 26 mars 2025 à 13 h 30 – Salle Lafontaine/TEAMS - 30 avril 2025 à 13 h 30 – Salle Lafontaine/TEAMS		
8.	Varia <u>Horaire de travail et de télétravail au TP</u> Le Regroupement mentionne que les conseillers en santé et sécurité n'ont plus le droit au télétravail selon leur gestionnaire, alors que les coordonnateurs, les planificateurs, etc. y ont droit. De plus, ils ont un horaire de 7 h à 15 h et une rencontre d'une durée de 15 minutes est prévue tous les jours à 7 h avec la gestionnaire.		

	Les 2 conseillers sont d'accord d'être présents au bureau chacun leur tour, mais ça été refusé par la gestionnaire qui dit ne pas croire au télétravail. L'Employeur fera des vérifications auprès du gestionnaire afin de voir s'il y a des enjeux pour le télétravail des conseillers et fera un retour au Regroupement.		
9.	Fermeture de la séance : 14 h 20.		